



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Direction départementale
des Territoires

Service Agriculture – Forêt –
Chasse

Unité Espace Rural Forêt Chasse

Monsieur le Maire
24 A, rue du Maréchal Foch

54540 BADONVILLER

Affaire suivie par : Ghislaine DOSSOU – Amandine PERRET
Ligne directe : 03.83.91.40.76 – service : 03.83.91.40.40
ddt-afc-espace rural@meurthe-et-moselle.gouv.fr

Nancy, le 09 DEC. 2019

**Objet : Avis CDPENAF Déclaration de projet commune
de BADONVILLER**

Copie à :

PJ :

Monsieur le Maire,

Après examen de la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de la commune de BADONVILLER, la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF), dans sa réunion du 21 novembre 2019, a rendu un **avis favorable** en recommandant de :

- supprimer la mention « les habitations légères de loisirs » dans le règlement des zones Na et Nb,
- dans le règlement de la zone Na, indiquer une emprise au sol totale de 150 m² pour l'ensemble des constructions,
- inscrire dans le règlement que les aires de stationnement ne seront pas imperméabilisées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le président de la CDPENAF,
Pour le préfet, par délégation,
le directeur départemental des territoires,

Yann DACQUAY